

COMPTOIR DES MEDIAS

Un projet de lutte contre les préjugés sur
l'asile véhiculés par et dans les médias

**FACT-CHECKING
INTERVENTIONS
DÉCRYPTAGES**

11/13 - 09/14

« L'existence d'un débat public informé constitue la condition sine qua non de tout régime démocratique. En son absence, préjugés et populisme sont voués à l'emporter. Le débat sur l'immigration ne sera jamais une discussion facile, mais il a vocation à se révéler moins tendancieux et plus ouvert lorsque ses participants y intègrent la réalité des faits. »

Peter Sutherland

Extrait de *Préjugés autour de l'immigration*, 10 septembre 2014, www.project-syndicate.org.

Le texte complet sera publié dans la revue *Vivre Ensemble* n°150. Peter Sutherland est président de la London School of Economics et Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement. Il a été Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, Commissaire européen à la concurrence et Procureur général d'Irlande.

VIVRE ENSEMBLE

CP 171 / 1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
Fax (022) 807 07 01
vivre.ensemble@asile.ch
media@asile.ch
www.asile.ch/vivre-ensemble
Nous soutenir?
CCP 12-9584-1

Comité de rédaction

Nicole Andreetta (GE)
Françoise Jacquemettaz (VS)
Françoise Kopf (SO)
Danielle Othenin-Girard (NE)
Christophe Tafelmacher (VD)
Marie-Claire Kunz (GE)
Sophie Hodel (BE)

Chargés de projet

Raphaël Rey /
Cristina Del Biaggio

Stagiaire

Nora Bernardi

Rédactrice responsable

Sophie Malka,
journaliste RP

Veille médiatique

Migr'action (Tosca Doess, Laura Flórez, Ariane Tripet, Irina Sille, Irina Dinbergs, Aline Catzelfis Yasna Mimbela, Amanda Ioset Marie-Florence Burki), Raphaël Rey, Valentine Archinard, Nora Bernardi

asile.ch/comptoir-des-medias

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN !

Le Comptoir des médias vise à favoriser un traitement équilibré et objectif des informations liées à l'asile dans les médias. Sensibilisation et documentation des journalistes, réactions et fact-checking lors de diffusion d'informations erronées ou incomplètes, décryptages, le menu est appétissant, mais nous ne disposons que de peu de moyens dans cette phase de démarrage. C'est pourquoi nous avons besoin de vous.

COMMENT NOUS AIDER ?

PARTICIPEZ AU PROJET:

Signalez-nous tout article ou émission problématique, ou au contraire, de qualité que vous avez lu, vu ou entendu. Nous ne disposons que d'un poste à 20% !

Pour cela, un numéro de téléphone : 077 497 41 00 et/ou une adresse mail: media@asile.ch

Vous pourrez aussi nous demander des précisions sur une thématique précise, pour éventuellement réagir vous-même auprès du média. Nous nous efforcerons d'y répondre au mieux en mobilisant notre réseau de spécialistes de l'asile.

FAITES UN DON sur le CCP 12-9584-1 avec la mention "projet médias". Vous nous permettrez de passer le pourcentage de coordination du projet de 20% à 40%.

QUELQUES MOTS

SUR LE COMPTOIR DES MÉDIAS ET SUR VIVRE ENSEMBLE

Vivre Ensemble est une association de défense du droit d'asile, dont l'activité consiste à informer et à sensibiliser le public sur la situation des réfugiés et sur la réalité de l'asile en Suisse. Ce travail d'information se concrétise à travers notre revue, notre site Internet, mais également sous la forme de publications grand public telles que notre brochure sur les préjugés *Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité*, réalisée fin 2012. Une brochure cherchant à répondre, en 9 questions-réponses, par des éléments factuels à certaines idées reçues sur l'asile.

Le Comptoir des médias s'inscrit dans la continuité de cette démarche. Notre objectif est de lutter contre les préjugés et les informations erronées que véhiculent, inconsciemment ou non, les médias romands. Notre action consiste à intervenir directement auprès des journalistes et des rédactions, en cas d'erreur ou d'amalgame, de façon argumentée et en leur proposant de la documentation et des personnes-ressources à contacter pour creuser le sujet. Le type d'interventions dépend de la gravité ou des erreurs diffusées, et de l'ampleur de cette diffusion. Deux modalités d'actions sont prévues:

- **Fact-checking / Interventions - exemples: p. 3-13**

Nous privilégions ici le contact direct auprès du ou de la journaliste et du média auteur de l'erreur ou de l'approximation en attirant son attention sur l'erreur commise et l'effet que celle-ci peut avoir sur le public. Si l'information a été reprise et a largement circulé via différents médias, nous produisons un communiqué à l'intention des médias et du grand public.

- **Décryptage thématique - p.17-30**

Lorsqu'une idée-reçue apparaît de manière récurrente et dans différents médias, nous élaborons un décryptage thématique, plus fouillé et documenté, également diffusé par voie de communiqué aux médias et au grand public.

Ce document répertorie des interventions menées dans le cadre du Comptoir des médias depuis le lancement du projet-pilote, en novembre 2013.

Cette synthèse ne se veut pas exhaustive. Elle vise à expliquer la démarche et le processus d'intervention de notre association auprès des médias. Nous privilégions la publication et la diffusion de nos informations sous format électronique et sur notre site Internet sous la rubrique Comptoir des médias, régulièrement mise à jour.

> www.asile.ch/comptoir-des-medias

FACT-CHECKING / INTERVENTIONS

INTERVENTION DIRECTE AUPRÈS DU JOURNALISTE OU DU MÉDIA, AVEC ARGUMENTATION ET PROPOSITION DE CONTACTS * ET DE DOCUMENTATION

24/06/14

La guerre aux frontières... et dans les médias ?

en bref

Communiqué adressé aux médias suisses le 24 juin 2014, à propos de la dépêche ATS « 170 clandestins refoulés à la frontière tessinoise », reprise par de nombreux médias (*Le Temps*, p. 8; *24 Heures*; *Le Matin*; *La Tribune de Genève*; *Le Courrier*, p. 7; *La Liberté*;...) à cette même date. Cette dépêche reprenait un communiqué du Corps des gardes-frontière annonçant la « découverte de quelque 170 personnes en séjour illégal » à Chiasso et leur remise aux autorités italiennes, alors qu'il s'agissait d'une manifestation pacifique menée par des citoyens et des migrants titulaires d'autorisation de séjour en Italie. Suite à notre intervention, *Le Courrier* y a consacré son éditorial du 25 juin.

L'INTERVENTION DU COMPTOIR DES MÉDIAS

En tant que service d'information actif dans la défense du droit d'asile en Suisse, nous vous écrivons à propos d'une information diffusée via une dépêche ATS sous le titre : « 170 clandestins refoulés à la frontière tessinoise » et largement reprise par les médias romands le 24 juin 2014. Nous souhaitons attirer votre attention sur la différence entre la communication du Corps des gardes-frontière, dont le langage « guerrier » est renforcé par la dépêche ATS, et la réalité d'une manifestation pacifique menée par des citoyens et des migrants titulaires d'autorisations de séjour en Italie.

UNE MANIFESTATION PACIFIQUE

La manifestation « No borders train », organisée par le mouvement Melting Pot avait pour objectif d'attirer l'attention sur les écueils de la politique d'asile européenne : il s'agissait de revendiquer le droit de présenter une demande d'asile sans être refoulé à la frontière – une pratique courante entre la Suisse et l'Italie, selon les organisateurs — et de concrétiser la mise sur pied d'un véritable système d'asile européen par l'instauration de « corridors humanitaires ». Plus de 200 personnes, dont des activistes et une cinquantaine de migrants, munis d'un titre de séjour en Italie et d'un billet de train ont pris part à la manifestation.

Partis de Milan, les manifestants ont rejoint Chiasso pour y déposer symboliquement une demande d'asile, puis sont rentrés à Milan où des bus les attendaient pour les ramener dans leurs villes de résidence respectives en Italie.

Les raisons de cette mobilisation ont été expliquées lors d'une conférence de presse à Milan avant le départ de la manifestation et annoncées sur les réseaux sociaux.

* Un service uniquement proposé aux médias, pas au grand public, pour des raisons de confidentialité et pour ne pas que ces chercheurs ou professionnels ne soient trop sollicités.

Malgré le déploiement impressionnant de gardes-frontière à Chiasso, la manifestation s'est déroulée dans le calme et pacifiquement. Les manifestants ont même été invités par le maire de Chiasso au festival de musique Festate, organisé chaque année à Chiasso. Si trois ou quatre migrants ont déposé une demande d'asile, tous les autres manifestants sont repartis en Italie de manière volontaire, comme prévu par la manifestation.

Au vu de ces informations, le renforcement effectif des contrôles aux frontières durant tout le week-end - avec la mise à disposition d'un hélicoptère Super Puma pour faciliter les opérations - est largement exagéré dans la mesure où les manifestants avaient communiqué leur intention de retourner volontairement en Italie. La communication des gardes-frontière apparaît comme une volonté de justifier le renforcement des contrôles des frontières en faisant passer des manifestants pacifiques pour des migrants illégaux venus « envahir » la Suisse. Pas une seule fois ils ne mentionnent le fait que les migrants étaient susceptibles de déposer une demande d'asile ou étaient des demandeurs d'asile en Italie ! En utilisant les termes de « vaste coup de filet » et d'« opération spéciale », la dépêche de l'ATS est allée encore plus loin dans la caricature.

POURQUOI PARLER DE CLANDESTIN ET DE SÉJOUR ILLÉGAL ?

Utiliser le terme « clandestin » à plusieurs reprises, tel que le fait cette dépêche ATS, est une erreur. Quasiment tous les participants étaient titulaires de titres de séjour valides en Italie et sont entrés en Suisse de manière tout à fait légale. Selon Lisa Bosia, du Movimento dei Senza Voce, seules trois personnes ont effectivement déposé une demande d'asile à Chiasso : ils étaient demandeurs d'asile en Italie et leur geste avait pour objectif de dénoncer le système d'asile en Italie et le manque de coordination au niveau européen. Même le passage de la frontière dans le cadre de ce mouvement ne peut être qualifié de clandestin, puisqu'il a été effectué de manière publique et annoncée sur les réseaux sociaux.

Comme nous l'avons souligné dans notre dernier décryptage thématique, l'utilisation du terme « clandestin » n'est pas neutre et ne sert pas seulement à qualifier ou décrire les personnes. Connoté négativement, ce terme renforce l'imaginaire d'une « invasion » de l'Europe (et dans ce cas de la Suisse) et d'une menace incontrôlable, visant à justifier le renforcement du contrôle des frontières. Concernant la dépêche ATS, ce choix lexical ne fait que renforcer le message des gardes-frontière et décrédibilise totalement le message des manifestants. Remarquons encore que, paradoxalement, le communiqué des gardes-frontière, sur lequel est basé la dépêche, ne parle pas de « clandestins » mais de « personnes en séjour illégal » ou « séjournant illégalement en Italie ». Une information erronée, que les journalistes n'ont vraisemblablement pas cherché à recouper.

Pour ces différentes raisons, nous estimons que les médias suisses ont la responsabilité de corriger cette information et de retirer la dépêche ATS de leurs sites Internet.

POUR PLUS D'INFORMATIONS:

Communiqué du Corps des gardes-frontière, 23.06.2014: « Découverte de quelque 170 personnes en séjour illégal ».

Communiqué de Melting Pot, organisateurs de la manifestation: « The NoBordersTrain gets to Switzerland, European asylum not borders! »

Meltingpot.org, Images et vidéos de l'événement.

Movimento dei Senza Voce

Décryptage thématique « D'« opposants » à « clandestins »: le parcours médiatique des personnes migrantes », Vivre Ensemble, juin 2014.

> IMPACT

Editorial paru dans Le Courrier du 25/06/14.

Cette semaine, une manifestation pacifique pour les droits des migrants s'est transformée en un «coup de filet» des gardes-frontière pour renvoyer des «clandestins» en Italie. Comment l'expliquer?

L'opération baptisée «No borders train» (Train sans frontières) a rassemblé 200 personnes ce samedi. L'appel venu d'Italie invitait tout un chacun à «défier les frontières de l'Europe, de concert avec les migrants et les réfugiés». Munis d'un billet aller-retour, les participants se sont rendus de Milan à Chiasso afin de déposer une demande d'asile symbolique au Tessin. Ils ont même été conviés par le maire tessinois à un festival de musique.

Pourtant, dans les médias, le tout a été relayé avec des expressions bien étrangères à une manifestation pacifique. «Les Suisses renvoient en un week-end quelque 170 illégaux», titrait l'ATS [1].

Cette information paraît en des termes guerriers d'un «vaste coup de filet» des gardes-frontière suisses, qui aurait mobilisé les grands moyens: quatre-vingts collaborateurs venus de Suisse alémanique en renforts, un hélicoptère Super Puma mis à disposition par l'armée de l'air, trente policiers cantonaux...

En un seul communiqué, les douaniers

sont parvenus à dénaturer le mouvement citoyen, présenté comme une vague de «clandestins» dans les médias. En un paragraphe, ils ont amalgamé les manifestants, les moyens déployés et le fait que 170 personnes en séjour illégal ont été arrêtées, sur tout le week-end et dans les cantons du Tessin et du Valais.

La facilité avec laquelle le terme «clandestin» est utilisé doit nous interroger. Assimilé à une opération coup-de-poing démesuré, il renvoie l'image d'une tentative d'invasion et décrédibilise le message porté par les manifestants. Au point que la veille médiatique de l'organisation «Vivre ensemble» a sollicité les journaux concernés pour qu'ils corrigent le tir.

Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, «clandestins», «illégaux» sont devenus des synonymes pour certains. Les partis de droite, certains services de l'administration fédérale et des médias les interchangeant sans plus se poser de question. Que des manifestants dénonçant une politique déshumanisante se trouvent qualifiés de «clandestins» alors qu'ils étaient titulaires de permis de séjour et se battaient justement pour les droits des migrants vient nous rappeler que, chaque jour, nous devons peser le poids des mots.

La façon dont le mouvement social a été criminalisé montre combien la politique mise en place par l'extrême droite – et si bien intégrée par la frange conservatrice de l'échiquier politique – a des relents antidémocratiques. Les conséquences se font sentir pour tous les citoyens. Réfugiés ou non.

Laura Drompt

[1] La nouvelle a été reprise par plusieurs médias, y compris Le Courrier qui parlait du «renvoi de 170 clandestins».

éditorial

LAURA DROMPT

DES

PACIFISTES

DEVENUS

CLANDESTINS

Cette semaine, une manifestation pacifique pour les droits des migrants s'est transformée en un «coup de filet» des gardes-frontière pour renvoyer des «clandestins» en Italie. Comment l'expliquer?

L'opération baptisée «No borders train» (Train sans frontières) a rassemblé 200 personnes ce samedi. L'appel venu d'Italie invitait tout un chacun à «défier les frontières de l'Europe, de concert avec les migrants et les réfugiés». Munis d'un billet aller-retour, les participants se sont rendus de Milan à Chiasso afin de déposer une demande d'asile symbolique au Tessin. Ils ont même été conviés par le maire tessinois à un festival de musique.

Pourtant, dans les médias, le tout a été relayé avec des expressions bien étrangères à une manifestation pacifique. «Les Suisses renvoient en un week-end quelque 170 illégaux», titrait l'ATS.

Cette information paraît en des termes guerriers d'un «vaste coup de filet» des gardes-frontière suisses, qui aurait mobilisé les grands moyens: quatre-vingts collaborateurs venus de Suisse alémanique en renforts, un hélicoptère Super Puma mis à disposition par l'armée de l'air, trente policiers cantonaux.

En un seul communiqué, les douaniers sont parvenus à dénaturer le mouvement citoyen, présenté comme une vague de «clandestins» dans les médias. En un paragraphe, ils ont amalgamé les manifestants, les

moyens déployés et le fait que 170 personnes en séjour illégal ont été arrêtées, sur tout le week-end et dans les cantons du Tessin et du Valais.

La facilité avec laquelle le terme «clandestin» est utilisé doit nous interroger. Assimilé à une opération coup-de-poing démesuré, il renvoie l'image d'une tentative d'invasion et décrédibilise le message porté par les manifestants. Au point que la veille médiatique de l'organisation «Vivre ensemble» a sollicité les journaux concernés pour qu'ils corrigent le tir.

Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, «clandestins», «illégaux» sont devenus des synonymes pour certains. Les partis de droite, certains services de l'administration fédérale et des médias les interchangeant sans plus se poser de question. Que des manifestants dénonçant une politique déshumanisante se trouvent qualifiés de «clandestins» alors qu'ils étaient titulaires de permis de séjour et se battaient justement pour les droits des migrants vient nous rappeler que, chaque jour, nous devons peser le poids des mots.

La façon dont le mouvement social a été criminalisé montre combien la politique mise en place par l'extrême droite – et si bien intégrée par la frange conservatrice de l'échiquier politique – a des relents antidémocratiques. Les conséquences se font sentir pour tous les citoyens. Réfugiés ou non.

La nouvelle a été reprise par plusieurs médias, y compris Le Courrier qui parlait du «renvoi de 170 clandestins».

25/02/14 - 21/05/14

RTS info | Infographie sur la criminalité des étrangers datée et inopportune

en bref

Pour accompagner plusieurs articles publiés sur son site suite à l'annonce par l'Office fédéral des statistiques des chiffres de la criminalité 2013, *RTS info* proposait au public, parmi d'autres liens, une infographie sur « Les statistiques de la criminalité étrangère en Suisse ». Nous sommes intervenus auprès des responsables du site par écrit et lors d'une rencontre. *RTS info* a finalement décidé de retirer cette infographie.

le 19:30
le 12:45
Couleurs locales
Journal en continu
> Toutes les vidéos

Le Journal du matin
Le 12h30
Forum
Le Journal horaire
> Tous les audios

Jeu. 21° 2°
Ven. 22° 5°
Sam. 20° 3°
Dim. 18° 10°
Lun. 21° 7°

Suisse | Régions | Monde | Economie | Culture | Sciences/tech.

Accueil > Info > Suisse > La criminalité des mineurs a reculé en 2013 en Suisse

La criminalité des mineurs a reculé en 2013 en Suisse

07.04.2014 14:26

Le dossier "Penser la prison"
Retrouvez les reportages et les interviews, ainsi que l'actualité des derniers mois consacrés à la problématique pénitentiaire en Suisse romande.

Les statistiques de la criminalité étrangère en Suisse
Aperçu du nombre d'étrangers poursuivis ou condamnés pénalement, de leur proportion dans la population totale ainsi que dans les prisons, et les délits les plus fréquents.

ARCHIVES

Les chiffres annuels de la criminalité sont publiés pour...

Les statistiques de la criminalité étrangère en Suisse
Aperçu du nombre d'étrangers poursuivis ou condamnés pénalement, de leur proportion dans la population totale ainsi que dans les prisons, et les délits les plus fréquents.

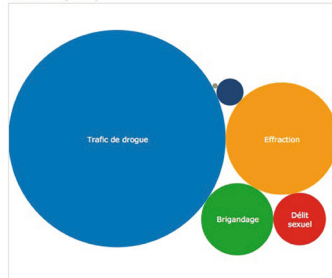
Tweet 22 5 0 Partager 1

Infographie vers laquelle pointait le lien «les statistiques de la criminalité étrangère en Suisse»

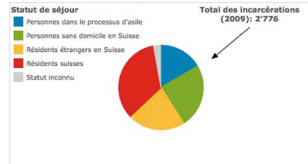
Poursuite pénale et exécution des peines par statut (2009)

Statut de séjour	Dénoncations policières	Condamnations	Incarcérations
Résidents suisses	41 929	13 598	948
Résidents étrangers en Suisse	23 446	7 484	610
Personnes dans le processus d'asile	3 562	1 282	460
Personnes sans domicile en Suisse	11 423	4 310	679
Statut inconnu	0	1 535	79

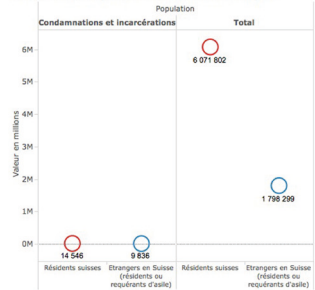
Nombre d'étrangers condamnés pour des délits concernés par l'initiative (2008)



Répartition des détenus par statut de séjour



Part de criminels parmi les Suisses et les étrangers



L'INTERVENTION DU COMPTOIR DES MÉDIAS

10/04/14 [...] Nous en profitons également pour attirer votre attention sur le dossier « Les statistiques de la criminalité étrangère en Suisse », qui apparaît en lien sur plusieurs pages publiées récemment sur la statistique de la criminalité (p.ex. « La criminalité des mineurs a reculé en 2013 en Suisse »).

Cette page n'apporte, selon nous, aucune information permettant au lecteur de comprendre la problématique de la criminalité, vu que les tableaux ne sont pas mis en perspective ou analysés. Elle ne fait qu'apporter de l'eau au moulin de bien des préjugés sur la question. L'idée, pour nous, n'est pas de ne pas parler de la criminalité étrangère, mais de permettre au public de comprendre les faits.

C'est pourquoi nous vous invitons à lire l'article du criminologue André Kuhn (professeur à l'UNIL, notamment) qui montre que les variables qui pèsent le plus dans la statistique criminelle sont, dans l'ordre, le sexe, puis l'âge, puis le niveau socio-économique, puis enfin le niveau de formation. Et que si on met toutes ces variables ensemble, la nationalité n'a aucune incidence sur la criminalité. (André Kuhn, *Comment s'explique la surreprésentation des étrangers dans la criminalité?*, Vivre Ensemble, Hors-Série n°1, septembre 2012).

Outre ces variables, qu'il nous semble essentiel de mettre à disposition du public, il serait opportun, si l'on choisit d'indiquer le type d'infractions commises par les étrangers aujourd'hui, de connaître en quoi les Suisses se distinguent, par exemple...

Enfin, les données exploitées dans ce tableau sont soit anciennes (2008-2009), soit ne sont pas mentionnées. La page a visiblement été créée lors du lancement de l'initiative UDC sur les « criminels étrangers », et n'a, selon nous, plus aucune valeur informative.

16/05/14 Nous tenions ici à vous remercier de l'échange que nous avons eu le 8 mai 2014 [rencontre entre notre association et trois responsables de RTS Info] et de l'opportunité que vous nous avez donnée de vous présenter notre démarche. A cet égard, et comme promis, je me permets de revenir sur la fameuse infographie dont nous avons parlé, portant sur les statistiques de la criminalité étrangère en 2008 et 2009.

Celle-ci figure toujours sur votre site Internet en l'état. Elle apparaît même sur votre page d'accueil sous la rubrique « Les infographies », avec pour date de publication le 20 mars 2014... Ce qui porte à confusion les internautes au vu de la date des statistiques en question.

Si votre décision est de conserver cette information ainsi, nous vous remercions de nous le faire savoir, afin que nous puissions en tirer les conséquences.

VE

> IMPACT

21/05/14 RÉPONSE DE LA RTS.

Nous allons finalement retirer l'infographie sur la criminalité étrangère. Précisons toutefois qu'il peut arriver, dans certains cas, que nous soyons obligés de travailler avec des données remontant à plusieurs années car ce sont les dernières disponibles. Nous continuerons à agir de cette manière si nous estimons que ces données reflètent une réalité qui n'a pas beaucoup évolué dans le temps.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément.

Bien à vous, Nicolas Roulin

28/03/14

Newsnet | Images et criminalisation de l'asile

en bref

Le 28 mars 2014, la plateforme d'actualités Newsnet diffuse l'article « La restructuration de l'asile va de l'avant » sur les sites Internet du *Matin*, de *24 heures* et de *La Tribune de Genève*. La thématique traite des centres fédéraux qu'entend mettre en place l'Office fédéral des migrations. En illustration, une photographie montrant deux personnes de couleur se faisant fouiller à l'entrée d'un bâtiment. Suite à l'intervention du Comptoir des médias, Newsnet a modifié la photographie sur les trois sites Internet, en y ajoutant une légende, ainsi qu'un intertitre choisi pour accompagner l'article.

MODIFICATION

La restructuration de l'asile va de l'avant

Mis à jour le 28.03.2014 1 [Commentaire](#)

La Confédération, les cantons et les communes se sont mis d'accord sur les contours de la restructuration du domaine de l'asile.



Image: Keystone

Choix de l'image originale, sans légende (capture d'écran)

FACT-CHECKING / INTERVENTIONS

L'INTERVENTION DU COMPTOIR DES MÉDIAS

02/04/14 En tant que service d'information actif dans la défense du droit d'asile en Suisse et dans le cadre de notre projet Le Comptoir des médias, nous nous permettons de vous écrire à propos de la dépêche « la restructuration de l'asile va de l'avant » parue sur les sites Internet du *Matin*, de *24 heures* et de la *Tribune de Genève*, le 28 mars 2014 au soir.

La photo illustrant cette dépêche renforce les stéréotypes négatifs et la criminalisation des demandeurs d'asile. Le choix de l'image d'une fouille d'individus de couleur par un Securitas, vraisemblablement à l'entrée d'un centre pour demandeurs d'asile, dans une dépêche traitant de la procédure d'asile est maladroit. **Aux yeux du grand public qui ne lit pas l'article en détail, c'est l'association entre asile, criminalité et sécurité qui restera imprimée.** A ce titre, nous souhaitons vous faire remarquer que le 13 mars dernier, lors de ses recommandations à la Suisse, le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) s'est montré très inquiet de la présence dans les médias et dans le discours politique de stéréotypes et de stigmatisation de plusieurs groupes de personnes, dont les personnes demandeuses d'asile et les personnes venant d'Afrique[1].

Ensuite, le dernier sous-titre de cette dépêche annonce une procédure « plus rapide, mais plus équitable ». Sans la présence des guillemets, ce sous-titre prend pour acquis les propos de Mme Sommaruga, qui semblent pourtant largement prématurés. Tout comme parler « d'Etat de droit garanti ». En effet, cette garantie dépend en grande partie de l'assistance juridique gratuite prévue par le projet de restructuration, contrepartie indispensable à la réduction drastique des délais de recours prévus par l'accélération des procédures. Mais le rapport discuté par la Confédération et les cantons la semaine dernière n'aborde que la partie « réorganisation de l'asile » et ne traite pas de la procédure elle-même. Cette partie sera mise en consultation par le Conseil fédéral cet été, comme nous l'a confirmé l'ODM. A l'heure actuelle, une grande incertitude entoure cette assistance juridique, en particulier en ce qui concerne son financement. D'ailleurs, lors d'une précédente consultation du projet de loi, plusieurs partis l'ont jugée trop coûteuse et ont souhaité une surveillance stricte de son application[2]. La question doit être encore discutée au Parlement.

[1] CERD, Concluding observations on the combined seventh to ninth periodic reports of Switzerland (CERD/C/CHE/CO/7-9), 13 mars 2014.

[2] Aldo Brina, « L'horizon s'assombrit encore... ». *Vivre Ensemble*, n°145, décembre 2013.

> IMPACT

02/04/14 RÉPONSE DE
NEWSNET.

« Merci pour votre message.
Nous avons pris acte de votre
demande et avons procédé à
quelques modifications. »

MODIFICATION

La restructuration de l'asile va de l'avant

Mis à jour le 28.03.2014 1 Commentaire

La Confédération, les cantons et les communes se sont mis d'accord sur les contours de la restructuration du domaine de l'asile.



Des requérants d'asile dans les couloirs du centre d'enregistrement et de procédure de l'Office fédéral des migrations (ODM), à Bâle. Les trois autres centres de l'ODM se trouvent à Chiasso, Vallorbe et Kreuzlingen.
Image: Keystone

05/03/14

RTS La 1^{ère} | La Suisse en comparaison internationale

en bref

Le 5 mars dernier, M. Casella, ancien directeur du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR), était interviewé dans l'émission l'« invité du 12h30 » sur les ondes de RTS La Première. M. Casella y évoquait le rôle de la Suisse comme terre d'accueil, notamment pour les réfugiés et déclarait « La Suisse aujourd'hui est proportionnellement à sa population un des pays qui reçoit le plus de demandeurs d'asiles et le plus de réfugiés, donc la Suisse remplit sa tâche. Mais la Suisse ne doit devenir la destination de choix de milliers de malheureux. » Suite à notre courrier, l'émission *Factuel* du 19 mars remet la Suisse à sa juste place au regard des statistiques du HCR (22ème place proportionnellement à sa population et à la taille de son économie) et adresse un « feu orange » à cette déclaration.

L'INTERVENTION DU COMPTOIR DES MÉDIAS

06/03/14 En tant que service d'information actif dans la défense du droit d'asile en Suisse, nous nous permettons de vous écrire à propos de l'interview de votre invité Alexandre Casella, diffusée hier sur vos ondes. Prenant position sur l'accueil de réfugiés syriens, M. Casella indiquait que « La Suisse est un des pays qui, par rapport à sa population, accueille le plus de demandeurs d'asile et de réfugiés ».

Une assertion fausse, et facilement réfutable: il suffit de voir le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile au Liban aujourd'hui, pour contester ces chiffres. En été 2013, le Liban accueillait déjà quelque 700 000 réfugiés syriens pour une population de 4,3 millions d'habitants (sans compter les réfugiés palestiniens). La Jordanie et la Turquie en avaient accueilli 1 million. Et les chiffres ont augmenté depuis.

En Suisse, en 2013, les personnes relevant du domaine de l'asile s'élevaient à environ 80'000 personnes, soit environ 1% de sa population... Y sont incluses les réfugiés statutaires, les demandeurs d'asile, les personnes déboutées et en procédure de renvoi. 1900 Syriens ont déposé une demande d'asile en 2013. L'accueil d'un contingent de 500 personnes sur trois ans a été annoncé par la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga.

L'ÉPOUVANTAIL DE L'INVASION

Dire ce genre de contre-vérités relève donc de l'idéologie, d'autant plus lorsqu'elle émane d'un ancien responsable du HCR qui a visiblement des comptes à régler avec son ancien employeur (voir ses précédentes publications). Surtout, elle ne fait que contribuer à instiller dans l'esprit du public la crainte d'une « invasion » et que la Suisse en fait déjà trop. Ce que, en tant que journaliste, vous devriez d'une manière ou d'une autre contrebalancer notamment en présentant les derniers chiffres du HCR¹, qui relève à quel point le gros du fardeau des réfugiés dans le monde est pris en charge par les pays du Sud et les

1 UNHCR, Mid-year Trends 2013, www.unhcr.org/52af08d26.html.

pays pauvres (80%). Que les réfugiés restent généralement dans les pays proches du leur (4/5). Qu'en fonction de son PIB, la Suisse ne figure ni dans le classement du top ten des pays industrialisés et encore moins du monde, où le Pakistan, l'Éthiopie, le Kenya, le Sud Soudan et le Tchad occupent les premières places.

UN PROBLÈME DE COMMUNICATION

Il est vrai que l'Office fédéral des migrations communique régulièrement sur ce positionnement en fonction du nombre d'habitants. Comparaison mise en scène dans une infographie intitulée « Demandes d'asile en comparaison internationale » et souvent reprise dans les médias. Or, si la Suisse était en 2012 en troisième position du nombre de demandeurs d'asile en comparaison avec les pays de l'Ouest de l'Europe, elle a assurément été déclassée en 2013. Et si on élargit l'échantillon, la Suisse ne figure plus au tableau.

Ces propos ont certes été tenus dans le cadre d'une interview, mais il nous semble nécessaire que la RTS, en tant que service public, les contextualise, y compris après-coup, dans la mesure où l'interview est disponible sur son site Internet.

Nous sommes d'ores et déjà curieux de connaître votre position à cet égard et les mesures que vous entendez prendre en vue de proposer à votre public une information correcte et nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

> IMPACT 13/03/14 RÉPONSE DE LA 1^{ÈRE}

Nous avons bien reçu votre courriel du 6 mars dernier et avons pris bonne note de vos remarques. Nous attirons votre attention sur le fait que les propos d'Alexandre Casella n'engagent que lui. Nous ne manquerons pas d'y revenir dans notre chronique « Factuel », inspirée du « fact checking », dont le but est de vérifier, valider et enrichir une information liée à l'actualité suisse ou internationale.

Marie-Claude Simonin

Radio Télévision Suisse / Rédaction de l'Actualité Radio

Factuel



La Suisse, un des pays qui reçoivent le plus de réfugiés par rapport à leur population?

Mercredi, 19 mars 2014 à 07:37



Feu orange adressé par "Factuel" ce matin. [RTS]

Ce mercredi matin, "Factuel" s'intéresse à une déclaration d'Alexandre Casella, ancien directeur du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). Il évoquait le rôle de la Suisse comme terre d'accueil, notamment pour les réfugiés.

"La Suisse aujourd'hui est proportionnellement à sa population un des pays qui reçoit le plus de demandeurs d'asiles et le plus de réfugiés, donc la Suisse remplit sa tâche. Mais la Suisse ne doit devenir la destination de choix de milliers de malheureux."

Vrai ou faux?



↓ télécharger

♥ ajouter à mes playlists

23/02/14

RTS | Infractions et requérants « récalcitrants », attention à l'amalgame

en bref

Le 23 février 2014, la Radio Télévision Suisse publiait sur son site Internet un article intitulé « Plus de 6000 infractions de requérants en un an, souvent mineures ». Le terme « infraction » était largement exagéré puisqu'il s'agissait en réalité d'entorses au règlements des centres d'enregistrements tels que des arrivées tardives... Suite à l'intervention du Comptoir des médias, la RTS a notamment corrigé le titre de l'article.

L'INTERVENTION DU COMPTOIR DES MÉDIAS

25/02/14 En tant que service d'information actif dans la défense du droit d'asile en Suisse et dans le cadre de notre projet Le Comptoir des médias, nous nous permettons de vous contacter à propos de la reprise de la dépêche de l'ATS : « Plus de 6000 infractions des requérants en un an, souvent mineures » parue sur le site Internet de RTS Info, le 23.02.2014.

Le titre de cette dépêche, où prédomine les termes « 6000 infractions », renforce les stéréotypes négatifs et la criminalisation des demandeurs d'asile en Suisse. Bien qu'il soit mentionné par la suite qu'il s'agit en grande majorité d'entorses mineures au règlement des centres pour demandeur d'asile, le ton de l'article est donné et restera imprimé dans l'esprit du public qui n'aurait pas lu l'article en détail. Il s'agit en effet de 6000 entorses au règlement des centres, ce qui est moins accrocheur, mais plus juste et moins stigmatisant.

Ensuite, lorsque vous affirmiez à la fin de votre dépêche « Les requérants récalcitrants seront envoyés à l'avenir dans un centre spécialement conçu pour eux », il apparaît peu clair s'il s'agit des personnes ayant commis des entorses au règlement (arrivées tardives ou ayant fumé dans les chambres) ou de celles qui auraient commis des infractions graves. La notion de « requérant récalcitrant », qui est désormais utilisée comme catégorie courante pour décrire certains demandeurs d'asile, cristallise cette confusion entre infraction pénale et non-respect des règlements des centres. Nous souhaitons rappeler ici que cette notion demeure très floue et qu'aucun critère objectif n'est défini dans la loi afin de déterminer à quels comportements ce terme correspond¹. C'est pourquoi il nous semble particulièrement important de rappeler ce qu'il en est lorsque l'on parle de « récalcitrant ».

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur ces points, car n'est-il pas de la responsabilité d'un service public comme le vôtre d'éviter la stigmatisation et de transmettre des informations nuancées ? Nous sommes d'ores et déjà curieux de connaître votre position à cet égard et les mesures que vous entendez prendre pour rétablir les faits.

En vous remerciant par avance de vos réponses, nous vous adressons nos meilleures salutations.

[1] Vivre Ensemble, « 250 « récalcitrants » à Genève: Vraiment? », Décryptage thématique; Association suisse des Centres sociaux protestants, prise de position sur les modifications de l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure, 19 mars 2013.

Plus de 6000 infractions des requérants en un an, souvent mineures

23.02.2014 15:09

> IMPACT

03/03/14 RÉPONSE DE LA RTS.

Nous pouvons comprendre que le terme « infractions » puisse être mal interprété dans notre nouvelle, même si ces infractions sont qualifiées de mineures. Raison pour laquelle nous avons modifié le titre de notre news. Le terme infractions a aussi été retiré dans le corps du texte. Concernant les requérants récalcitrants, la construction de notre nouvelle montre qu'il s'agit de personnes ayant commis des actes jugés plus graves (violences, vols...). Nous avons encore précisé qu'il s'agissait seulement « d'une poignée de personnes ».

Dans tous les cas, soyez assurés de notre souci constant de couvrir les problématiques de l'asile avec rigueur et équilibre.

Nicolas Roulin

L'ODM recense les entorses au règlement des centres commises par les requérants

03.03.2014 17:54



La plupart des infractions commises dans les centres d'enregistrement ne sont pas graves, assure l'ODM. [Gaëtan Bally - Keystone]

Les requérants d'asile ont enfreint 6600 fois le règlement des centres d'enregistrement l'an dernier, selon la Schweiz am Sonntag. La plupart de ces infractions ne sont pas des cas graves, a précisé l'ODM.

Dans les centres d'enregistrement, les requérants d'asile doivent suivre des règles comme ne pas consommer d'alcool sur place ou aider à l'entretien de leurs chambres et des locaux. L'an dernier, les requérants ont enfreint 6600 fois le règlement des cinq centres d'enregistrement.

La plupart des écarts ne sont pas graves, a dit Lea Wertheimer, porte-parole de l'Office fédéral des migrations (ODM) confirmant une information publiée dans "Schweiz am Sonntag". Cela concerne le plus souvent des rentrées trop tardives ou des cigarettes fumées dans une chambre.

Une vingtaine de cas par jour

Près de 4500 requérants ont commis ces entorses au règlement des centres, soit une vingtaine de cas par jour. Parmi ces derniers, 75 actes de violence et 111 menaces contre d'autres requérants ont été notés. En outre, quelque 240 délits concernent des vols avant tout, des actes avec violence et quelques cas de possession de drogue.

AUTRES TYPES D'INTERVENTIONS AUPRÈS DES MÉDIAS.

Intervention, *Les flux de réfugiés ne dépendent pas des politiques migratoires*, 29 juillet 2014.

Communiqué de presse, *Hausse des demandes: beaucoup de bruit pour rien*, 10 juillet 2014

Courriel adressé à Newsnet, et au journaliste Pascal Schmuck le 20.12.2013 suite à l'article « Un Afghan fait trembler la Suisse », publié sur les sites Internet de *La Tribune de Genève* et de *24 heures*, le 09.12.2013.

Commentaire publié sur le site Internet de *Mise au point*, à propos de l'interview de Christophe Darbellay, dans l'émission du 20.10.2013.

Courriel envoyé à Darius Rochebin le 03.10.2013, concernant le *19:30* traitant du naufrage de Lampedusa.

Lettre de lecteur, *Réfugiés: pas si simple*, publiée dans *Le Temps*, le 08.10.2013, en réaction à la chronique de Marie-Hélène Miauton du 13.07.2013, intitulée « Vrais et faux réfugiés ».

La teneur de nos interventions et les réponses des médias sont disponibles sur: www.asile.ch/vivre-ensemble/le-comptoir-des-medias/

DÉCRYPTAGES THÉMATIQUES

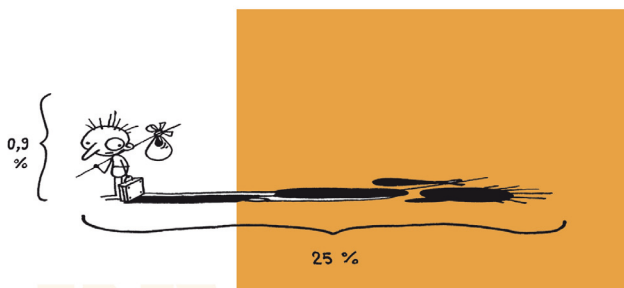
EN CAS DE PRATIQUE GÉNÉRALISÉE, DÉCRYPTAGE LARGEMENT DIFFUSÉ,
PROPOSITION DE DOCUMENTATION ET DE PERSONNES-RESSOURCES *

* Un service uniquement proposé aux médias, pas au grand public, pour des raisons de confidentialité, ou pour ne pas que ces chercheurs ou professionnels ne soient trop sollicités.

Décryptage thématique publié le 10 juillet 2014

HAUSSE DES DEMANDES D'ASILE BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN

Plusieurs journaux et médias se sont alarmés, ce week-end et en début de semaine, d'une hausse significative du nombre de demandes d'asile en juin. Des propos alarmistes et totalement amnésiques des évolutions des quatre premiers mois de l'année, où une baisse avait été constatée par rapport à l'année précédente, année 2013 qui avait elle-même connu une baisse de 25% des demandes par rapport à 2012. Des propos également complètement déconnectés d'une réalité saisonnière, qui se répète année après année.



Quel est le pourcentage de la population résidant en Suisse qui relève du domaine de l'asile ?

☐ 12,3 % ? ☐ 5,2 % ? ☐ 2,1 % ? ☐ < 1 % ?

Le 30 juin 2014, Mario Gattiker, directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM) déclare à la SRF que les demandes d'asile ont fortement augmenté au mois de juin : 2100 demandes, soit 400 de plus qu'en mai. Il souligne que la plupart des demandes émanaient de personnes fuyant la Syrie et la Libye. Précisant qu'il se refuse de parler de « vague de réfugiés », il déclare que la Suisse doit prévoir davantage de places d'hébergement. Pour l'ODM, « 5000 places supplémentaires doivent être prêtes pour la fin de l'année 2014 » (*Deutsche Zunahme der Asylgesuche in der Schweiz*, SRF, 30.06.2014). Une annonce que l'ODM a communiquée à maintes reprises : ces 5000 places d'hébergement sont déjà prévues dans le plan de restructuration de l'asile qu'appellent de leurs vœux les autorités fédérales.

Depuis cette annonce relayée par l'ATS en Romandie, le thème de l'« afflux de migrants » et d'« arrivée massive des réfugiés en Suisse » sont revenus sur le devant de la scène et mis en lien tantôt avec le conflit syrien, tantôt avec le projet pilote de l'OSAR qui prévoit l'accueil de réfugiés chez des particuliers, tantôt avec l'appel de Caritas Suisse à augmenter le contingent de réfugiés syriens accueillis par la Suisse de 500 à 5000 personnes, ou encore avec l'annonce d'ouverture de centres d'hébergement dans certains cantons.

VU DANS LES MÉDIAS - QUELQUES EXEMPLES

« Face à l'afflux de migrants, sans précédent depuis la Deuxième Guerre mondiale selon l'ODM, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) lance un projet pilote : des particuliers pourraient héberger des réfugiés, révèlent jeudi le *Bund* et le *Tages Anzeiger*. »

Des particuliers pourraient accueillir des réfugiés chez eux, RTS Info.

N:B: En réalité, le directeur de l'ODM parlait, dans le Tages Anzeiger, d'une « situation sans précédent aux portes de l'Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale », et non aux frontières suisses, comme le laisse penser le site web de la RTS. Le HCR, dans son dernier rapport sur les tendances mondiales, a plutôt pris en référence la crise du Rwanda.

« La Suisse s'apprête à vivre une arrivée massive de ces réfugiés, qui transitent par l'Italie. »

Journal de 7h, RTS, 08.07.2014. / La Suisse doit s'attendre à un afflux de réfugiés, Newsnet, 01.07.2014

« Il faut bel et bien s'attendre à l'afflux de milliers d'exilés supplémentaires. »

Des milliers de réfugiés syriens attendus en Suisse, La Tribune de Genève, 09.07.2014, p. 5.

« En réponse à l'afflux de requérants d'asile, le canton de Vaud va rouvrir jeudi l'abri PC de Coteau Fleuri à Lausanne » *Face à l'afflux de requérants d'asile, Lausanne rouvre un abri PC. RTS Info, 09.07.2014.*

Voir aussi Le nombre de requérants d'asile explose dans le canton, 24 heures, 30.06.2014 ;

Vaud va rouvrir l'abri PC de Coteau Fleuri à Lausanne, ATS/Newsnet, 09.07.2014.

Décryptage (résumé - pour la version détaillée, voir notre site : www.asile.ch)

S'il ne s'agit pas de contester la hausse des demandes d'asile pour le mois de juin, l'alarmisme affiché par les médias est démesuré, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

	Demandes d'asile à la fin du 1er trimestre	Demandes d'asile à la fin du 2e trimestre	Demandes d'asile à la fin du 1er semestre	Demandes d'asile à la fin de l'année
2012	7'150	7'280	14'430	28'631
2013	5'759	5'266	11'025	21'465
2014	4'894	5'384	10'278	-

Sources : Statistiques de l'ODM

1. Il faut ainsi rappeler que le 1^{er} trimestre 2014 avait connu une baisse de 15% par rapport au 1^{er} trimestre 2013. Et que l'année 2013 était en baisse de 25 % par rapport à 2012.

2. L'évolution du 2e trimestre 2014 ne paraît pas « anormale ». En 2013, l'ODM s'étonnait plutôt d'une tendance à la baisse entre avril et juin: « Cette évolution est plutôt insolite, dès lors qu'au vu des années précédentes, le printemps a tendance à s'achever sur une hausse du nombre des demandes d'asile. A cela s'ajoute qu'en ce moment, nos voisins européens voient leurs taux de demandes d'asile grimper de près de 10 % » *Statistique en matière d'asile 2e trimestre 2013, Communiqué, ODM, 16.07.2013.*

3. Ces commentaires montrent aussi que les flux migratoires connaissent des variations saisonnières, année après année, comme l'a tout récemment relevé le Bureau d'appui européen en matière d'asile (rapport annuel 2013, p.14, reproduit ci-dessous). Et il n'est pas étonnant de constater une hausse lors des mois d'été, période plus favorable à la traversée de la Méditerranée.

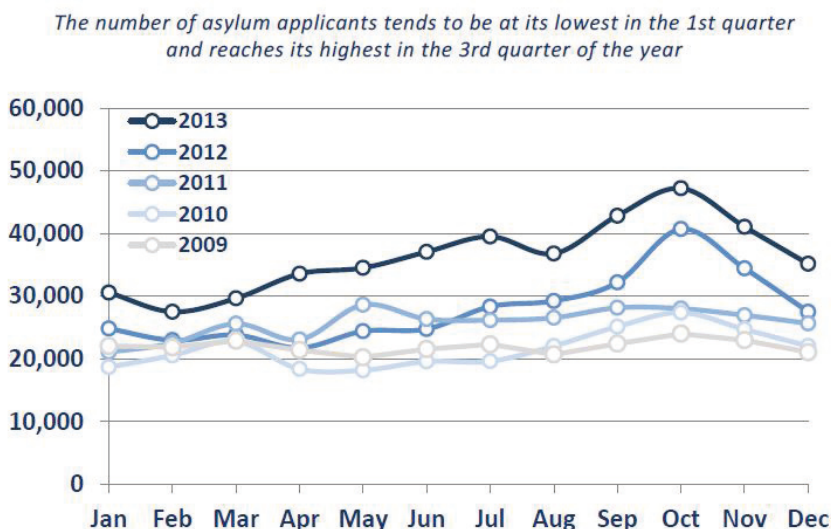


Figure 2: Evolution of asylum applicants in the EU28, January 2009 - December 2013

4. Surtout, pour que la comparaison statistique soit pertinente, il est essentiel de considérer les flux migratoires sur une période plus longue. Rien que ces trois dernières années, le nombre a évolué comme suit: 22'551 en 2011, 28'631 en 2012 et 21'465 en 2013 (en baisse de 25% par rapport à l'année précédente). En élargissant encore sur ces dix-huit dernières années (selon les statistiques disponibles sur le site de l'ODM), la moyenne annuelle des demandes d'asile a été de 21'722. Evidemment, des pics liés à la situation internationale sont constatés: en 1999, en lien avec la crise des Balkans, 47'595 demandes avaient été déposées, contre 10'797 en 2005.

Pression migratoire et capacités d'accueil ?

S'il est question, ces derniers jours, d'un manque de places d'hébergement pour les demandeurs d'asile dans les cantons, il nous semble important de rappeler qu'il s'agit d'un problème récurrent depuis plusieurs années, essentiellement dû à la décision, prise en avril 2006 par Christoph Blocher, alors en charge du Département fédéral de justice et police (DFJP), de diminuer drastiquement les montants alloués aux cantons pour l'hébergement des demandeurs d'asile, en décrétant unilatéralement que la capacité d'hébergement devait être calibrée sur 10'000 demandes. (Voir *Afflux des demandes d'asile: un abus de langage*, Vivre Ensemble n°120, décembre 2008. *Loger les requérants d'asile: un casse-tête*, swissinfo.ch, 31.01.2012.)

De manière générale, l'alarmisme affiché par les médias quant à cette hausse des demandes et le manque de nuance apporté à cette annonce sont préoccupants. Il nous semble important, au vu de ce qui précède, que les journalistes prennent systématiquement du recul lors de l'annonce ou l'analyse des variations mensuelles des demandes d'asile communiquées par l'ODM, celles-ci ayant peu de valeur significative en soi. L'effet de propos alarmistes sur les auditeurs ne peut que susciter une peur de l'invasion et un rejet des réfugiés non fondés sur des faits réels.

QUID DE L'INFORMATION FOURNIE PAR LES AUTORITÉS

Le 14 juillet 2014, l'Office fédéral des migrations (ODM) publiait les statistiques en matière d'asile du deuxième trimestre 2014.

Selon son commentaire, «Au cours du deuxième trimestre 2014, 5384 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 490 de plus (+10.0 %) qu'au premier trimestre 2014 (4894 demandes) ou 118 de plus (+2.2 %) qu'au deuxième trimestre 2013 (5266 demandes). Le chiffre le plus élevé est enregistré au mois de juin 2014 (2234 demandes), alors que les chiffres pour mai et avril sont respectivement de 1680 et de 1470. L'augmentation constatée au deuxième trimestre est presque exclusivement due à la hausse des demandes de requérants d'asile de nationalité érythréenne, en lien avec les récentes arrivées dans le sud de l'Italie.»

[...] «Compte tenu de la persistance d'un nombre élevé d'arrivées dans le sud de l'Italie, on ne peut exclure une nouvelle augmentation des demandes d'asile en Suisse dans les prochains mois. À cela s'ajoutent la guerre civile qui se poursuit en Syrie, avec près de trois millions de réfugiés enregistrés dans les pays de la région, et la crise actuelle en Irak qui, selon la manière dont elle se développe, pourrait à moyen terme déclencher de nouveaux mouvements migratoires vers l'Europe».

<https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik>

> Suite à ce communiqué des autorités, nous avons été amenés à intervenir auprès d'un média pour tempérer quelque peu une tendance à l'alarmisme.

Consultez également notre page Internet consacrée aux statistiques de l'asile :
www.asile.ch/vivre-ensemble/statistiques

D'OPPOSANTS À CLANDESTINS, LE PARCOURS MÉDIATIQUE DES PERSONNES MIGRANTES

L'information internationale est souvent traitée de manière déconnectée de l'information nationale ou européenne, notamment en ce qui concerne la migration dite « illégale » et l'asile. En découlent des terminologies différentes pour décrire les (mêmes) personnes. L'opposant politique, journaliste ou avocat dissident, le civil victime d'un conflit ou de l'oppression – dans son pays d'origine – sera relégué au rang de « clandestin » ou d'« illégal » du simple fait d'avoir franchi la frontière européenne ou suisse. A ces termes connotés négativement sont de plus associées les notions « d'afflux », d'« arrivée massive », bref d'une Europe envahie, sous la menace des flux migratoires qu'il s'agit de toujours « mieux contrôler », voire freiner.

VU DANS LES MÉDIAS - QUELQUES EXEMPLES

- Le 28 mars 2014, un reportage de la RTS montre l'arrivée de quatre personnes migrantes en gare de Brigue et le contrôle douanier qui s'ensuit. Le journaliste commente : « Voici des voyageurs pas comme les autres : trois Erythréens et un Palestinien en situation illégale. Pour eux, le voyage s'arrête ici. » Plus loin : « l'immigration illégale, un phénomène qui occupe toujours davantage les gardes-frontière vaudois et valaisans ». Après quelques données sur le nombre d'arrivées dans les cantons de Vaud et du Valais, le journaliste poursuit : « Les plus chanceux passent entre les mailles du filet, certains convergent alors vers les centres fédéraux d'enregistrement. Leur espoir : obtenir le statut de réfugié ». Puis, c'est la thématique des « passeurs peu scrupuleux » qui est abordée avec un témoignage, pour conclure sur l'augmentation de « l'immigration illégale » et le « renforcement de la présence des gardes-frontière. »

« L'immigration illégale passe de plus en plus par les Alpes valaisannes », 19:30, RTS, 28.03.2014.

- « Les autorités espagnoles ont déjoué mercredi une nouvelle tentative d'assaut massif contre la frontière séparant le Maroc de l'enclave de Melilla, menée par environ 800 clandestins venus d'Afrique subsaharienne, a annoncé la Garde civile, qui affirme que ces opérations sont récurrentes. »

« Les autorités espagnoles ont déjoué une tentative d'assaut menée par 800 clandestins à la frontière marocaine », RTS Info, 22.01.2014.

- « Neuf migrants clandestins sont morts noyés jeudi au Maroc en tentant de rejoindre l'enclave espagnole de Ceuta, selon un photographe de l'AFP, illustrant une nouvelle fois la question lancinante de la pression migratoire aux portes de l'Europe. »

« Immigrés morts au Maroc », Le Temps, 07.02.2014.

- « La marée humaine n'est pas prête de se tarir selon les autorités espagnoles. Entre trois et six cent mille Soudanais, Syriens ou encore Erythréens attendraient en Libye dans l'espoir de rejoindre l'eldorado européen. »

« L'Italie fait face à une arrivée massive de migrants en provenance d'Afrique du Nord », 12:45, Le Journal, RTS, 10.04.2014.

FRONTIÈRES TERRITORIALES, FRONTIÈRES MÉDIATIQUES

Force est de constater que très peu de liens sont faits dans les médias entre les situations de crise, les guerres et les atrocités -que nous décrivons quotidiennement les rubriques internationales- et les problématiques de la migration irrégulière et de l'asile -préoccupations de premier plan des rubriques nationales. Les acteurs des conflits ou des soulèvements politiques nous apparaissent régulièrement sous la figure du civil sans défense, de l'opposant politique et du défenseur des droits humains, entre autres. Un changement de perspective s'opère dès qu'on aborde le second sujet: aux figures de l'héroïsme et de la souffrance se substituent celles des «clandestins» ou des «illégaux».

Ces thématiques sont pourtant intrinsèquement liées. Dans certains articles, mais c'est loin d'être systématique, on apprend ainsi qu'une grande partie des «clandestins» débarqués sur les côtes européennes sont originaires de Syrie, d'Érythrée, de Somalie, du Soudan, etc. Héros ou clandestins envahisseurs, les étiquettes changent, les acteurs sont les mêmes.

Pourquoi les médias adoptent-ils les étiquettes du discours politique pour parler des personnes qui migrent? L'organisation institutionnelle de l'Etat -avec le Département fédéral des affaires étrangères d'un côté et le Département fédéral de justice et police, auquel est rattaché l'Office fédéral des migrations de l'autre- produit des politiques et des discours cloisonnés voire antinomiques, dont peinent à s'affranchir les médias¹.

L'utilisation des termes «illégal» et «clandestin» renvoie généralement aux notions de «crime» et de «police». François Crépeau, Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme des migrants, insiste sur le fait que si l'irrégularité correspond à la violation d'une règle juridique, il s'agit en l'espèce pour les réfugiés ou immigrants «de passer la frontière sans les documents requis»; une violation d'un droit administratif du même ordre qu'un parage hors d'une zone bleue.

Ces termes n'ont rien de neutre. D'une part, leur usage courant passe sous silence les circonstances et raisons multiples et complexes de la migration. Ainsi le fait que de nombreux réfugiés quittent leur pays de manière soudaine et doivent donc voyager «illégalement»: la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 stipule d'ailleurs que «les Etats Contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irrégulier, aux réfugiés [...]».² D'autre part, cette rhétorique fait oublier que ces personnes ont des droits fondamentaux. Tels celui de quitter son pays ou le droit d'asile³. Dès lors, lorsque ces droits sont violés, personne ne s'en offusque.

AFFLUX, SURVEILLANCE ET CONTRÔLE

Si l'usage de ces termes n'est pas neutre, c'est aussi parce que ceux-ci sont sans cesse associés, dans les médias, aux notions d'«afflux» et de «pression migratoire». Ainsi, les clandestins «débarquent en masse», «passent entre les mailles du filet» pour déposer une demande d'asile, ou entrent en Europe lors d'«assauts massifs». S'active alors l'imaginaire de l'«invasion» de l'Europe et de la «menace incontrôlable» que représenteraient les personnes migrantes pour les équilibres économiques, sociaux, voire même

1 Voir notamment le discours de Claude Wild, ambassadeur suisse et haut fonctionnaire du DFAE lors du Symposium sur l'asile 2013 à propos de la problématique des réfugiés syriens > www.osar.ch.

2 Convention relative au statut des réfugiés, Article 31 alinea 1.

3 Article 2 du Protocole 4 de la Convention Européenne des droits de l'homme (CEDH), cf. «Droit de quitter un pays», www.asile.ch. et Article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

physiques des Etats. Leur présence en Suisse n'étant plus mise en lien avec les motifs de leur départ, le discours dérive inexorablement vers la nécessité de renforcer les contrôles aux frontières. Cette lecture qui lie migration/asile et sécurité est devenue aujourd'hui récurrente et « normale ». Mais elle est aussi contestée.

POUR UNE INFORMATION PLUS JUSTE

Il ne s'agit pas ici de nier les arrivées irrégulières sur les sols européen et suisse. Mais il est de la responsabilité des médias de ne pas encourager la stigmatisation et le rejet de ces groupes de population par l'usage récurrent des termes péjoratifs et réducteurs tels que "illégal" et "clandestin".

N'est-il pas, également, du rôle des médias de mieux contextualiser les événements migratoires? Par exemple en rappelant systématiquement d'où viennent les personnes entrées irrégulièrement en Europe ou en Suisse, autrement dit en les rattachant aux causes de leur exil. Ou d'approfondir l'information? En rappelant notamment les entraves rencontrées par les migrants qui souhaitent déposer une demande de protection. De ne pas agiter l'épouvantail de l'invasion? En rappelant que la Suisse et l'UE n'accueillent que 17% des 10.5 millions de réfugiés dans le monde. Ainsi, quand 200 personnes tentent de franchir la frontière de Ceuta, parler d'« assaut massif » ou d'« afflux » constitue clairement un abus de langage.

Informations complémentaires

Evolution de la notion de « réfugié » et du regard sur les migrants

- François Crépeau, Conférence « Les droits souvent oubliés des migrants », 22.01.2014.
- André Pancza et Etienne Pigué, « Les réfugiés hongrois de 1956 dans le canton de Neuchâtel. » Géoregard – Revue neuchâteloise de géographie, 2, 2009, p.57-74.

Etiquettes, vocabulaire et catégories

- Liza Schuster, « Turning refugees into “illegal migrants”: Afghan asylum seekers in Europe », Ethical and Racial Studies, Vol. 34 No 8, 2011, p. 1392-1407.
- Jasmin Caye, « Immigrants illégaux, détections, murs de barbelés : le vocabulaire lamentable de FRONTEX commence à déteindre ... », ForumAsile.org, 22.05.2014.
- GISTI, Figures de l'étranger : quelles représentations pour quelles politiques ?, Collection « Penser l'immigration autrement », avril 2013.

Statuts liés à l'asile et au droit des étrangers en Suisse

- Glossaire de la brochure « Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité », Vivre Ensemble.
- EPER, Petit lexique de l'asile, 2013.

Contrôle des frontières et ses effets

- Claire Rodier, « Le contrôle des frontières : un mirage aux enjeux humains et financiers », VE 144, Septembre 2013.
- Virginie Guiraudon, « Lutte contre les passeurs : une politique qui ne protège pas les victimes de l'immigration illégale », Recueil Alexandries, Collections Esquisses, novembre 2008.
- Sites internet « Watch the Med » et « The Migrants Files »

Migration et sécurité

- Robin Stünzi, « Asile, urgence, insécurité », VE 138, juin 2012 et « La migration, une menace ? Contexte et enjeux autour de la « sécuritisation » de la migration », Tangram, 26, 12/2010.

Décryptage thématique publié le 19 décembre 2013

DRAME DE LAMPEDUSA : UN « AFFLUX DE MIGRANTS », VRAIMENT ?

Début octobre, la Suisse et l'Europe apprenaient la nouvelle du drame de Lampedusa. Dans les médias romands, au-delà de la tragédie, de l'émotion suscitée par la découverte des corps, une notion récurrente : celle du « flux incontrôlé » ou du « problème de l'afflux des migrants sur les côtes européennes », qui contribue à l'idée-reçue d'une Europe envahie. Une notion de surnombre qui fait écho à l'un des modes de description des étrangers les plus usités par les acteurs politiques suisses depuis les années 20. Les chiffres des entrées irrégulières par la Méditerranée, des migrations et de l'asile dans le monde montrent pourtant que ce n'est pas le cas. De plus, le rôle joué par l'UE et ses Etats membres n'est que très peu questionné.

DANS LES MÉDIAS - QUELQUES EXEMPLES

« Je vous rappelle cette information : un navire de clandestins a coulé au large de Lampedusa. Ils étaient 500 sur l'embarcation, surchargée. A cette heure, seulement 150 sont sauvés. La tragédie montre l'ampleur du flux incontrôlé de migrants en Méditerranée. » C'est ainsi que Darius Rochebin terminait son journal télévisé.

RTS, 19:30, 3 octobre 2013.

Dans le journal *Le Temps* du lendemain, l'accroche en Une annonçait : « La tragédie met en lumière le problème de l'afflux de migrants sur les côtes européennes et le manque de coordination entre les Etats de l'UE »

Le Temps, 04.10.2013.

N.B. : Si d'autres analyses ont par la suite été fournies par les médias romands – aussi par les deux médias en question – il n'en reste pas moins que l'idée d'une Europe soumise à un « afflux de migrants » a persisté dans le traitement de l'information.

Tab. 1: Personnes migrantes interceptées aux frontières extérieures de l'UE

	2009	2010	2011	2012
Route « Méditerranée orientale » Grèce, Bulgarie et Chypre	39'975	55'688	57'025	37'224
Route « Méditerranée centrale » Italie et Malte (avec l'Apulie et la Calabre)	11'043	4'450	64'261	15'151
Route « Méditerranée occidentale » Espagne	6'642	5'003	8'448	6'397
Autres Balkans et pays de l'Est, Iles Canaries	46'939	38'919	11'317	13'665
TOTAL	104'599	104'060	141'051	72'437

Source: Frontex 2012, 2013

DÉCRYPTAGE

De manière générale, rappelons que les migrations internationales sont restées stables ces cinquante dernières années.¹

Plus précisément, les chiffres fournis par le HCR des arrivées irrégulières en Italie par la mer sur les six dernières années montrent qu'il n'y a pas d'augmentation croissante, mais de grandes fluctuations : 13 200 en 2012, 61 000 en 2011, 4328 en 2010, 9573 en 2009, 36 000 en 2008, 19 900 en 2007, 22 000 en 2006.

La variation est davantage liée aux contextes sociopolitiques des pays d'origine ou de provenance qu'aux politiques des pays d'accueil². Ces chiffres doivent aussi être lus sous l'angle de l'évolution des routes migratoires (voir Tab. 1). Une évolution en partie liée au durcissement des contrôles dans la Méditerranée³. En d'autres termes, les flux ont toujours existé, sans pour autant qu'il y ait de « flux incontrôlé » ; et la surveillance des mers a plus d'influence sur les routes empruntées que sur la venue des personnes en Europe.

La comparaison des demandes d'asile européennes avec le nombre de réfugiés dans le monde est également éclairante. Surtout lorsque l'on sait que la majorité des personnes arrivées sur les côtes italiennes depuis le début de l'année sont demandeuses d'asile⁴ : selon le HCR, les pays du Sud accueillent 4/5 des réfugiés dans le

1 PNUD, *Lever les barrières, mobilité et développement humain*, 2009.

2 Besson, Roger et Etienne Piguet (2005). *Trajectoires d'asile africaines : répartition des demandes d'asile en Europe et effets des politiques*. Neuchâtel: Swiss Forum for Migration and Population Studies [etc.].

3 Del Biaggio Cristina, Campi, Alberto (photogr.), *Regards sur les migrants de longue distance en Grèce. Analyse de procédure et d'acteurs à partir de trois d'observations privilégiées : la région d'Evros, Athènes et Patras*. L'Espace Politique, 2013, vol. 20, no. 2 ; Rodier, Claire, *Xénophobie Business : A quoi servent les contrôles migratoires*. Paris : La Découverte, 2013.

4 Selon un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur italien, en date du 14 octobre 2013, 35 085 personnes migrantes sont arrivées sur les côtes italiennes depuis le début de l'année, presque tous souhaitant y demander l'asile: 9805 Syriens, 8443 Erythréens, 3140 Somaliens, 1058 Maliens, 879 Afghans. Antenello Mangano. *Non vogliamo essere buoni? Cerchiamo di essere intelligenti. Nel 2013 nessuna emergenza sbarchi*. Terrelibere.org, 18.11.2013.

monde⁵. La situation syrienne, où plus de deux millions de personnes ont trouvé refuge dans les pays limitrophes contre environ 40 000 pour l'Europe⁶, vient confirmer cette tendance.

POURQUOI NE PAS METTRE PLUTÔT EN AVANT LE RÔLE DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ENTRAVES À LA MIGRATION?

Le drame de Lampedusa n'est pas un cas isolé⁷ et il est nécessaire de le replacer dans le contexte plus large de la restriction des voies légales de la migration et des dispositifs de contrôle des frontières de l'UE.

Dans le cas de la Suisse, la décision de **supprimer les demandes d'asile aux ambassades** a une incidence directe sur ce type de drames. D'autant plus lorsque l'on sait que les principaux pays de provenance des naufragés du 3 octobre sont l'Erythrée et la Somalie, deux pays fortement touchés par cette mesure.

Plus largement, cet événement est symptomatique du prix payé par les personnes migrantes à la surveillance des frontières par l'UE, notamment par le biais de Frontex, à laquelle la Suisse contribue depuis 2008. Le lien entre les risques pris par les personnes pour éviter les contrôles et la présence de l'agence en Méditerranée a été reconnu par le directeur de Frontex lui-même.⁸

La criminalisation de l'aide aux migrants par certains Etats va aussi dans ce sens. Ainsi des procès intentés contre les pêcheurs ayant cherché à venir en aide aux embarcations en détresse dans les eaux italiennes⁹. A Lampedusa, certains pêcheurs ont continué leur route sans porter secours aux passagers en perdition. D'autres, ayant déjà sauvé 47 personnes, se sont vus empêchés par les gardes côtes italiens de repartir aider les secours¹⁰.

POUR UNE INFORMATION JUSTE

Contribuer à diffuser l'image faussée d'une Europe soumise à un « afflux incontrôlé de migrants » n'est pas neutre. Selon l'anthropologue Michel Agier, l'émotion ressentie devant la tragédie peut vite passer à une autre émotion, celle de la peur de l'invasion de l'étranger¹¹. Une émotion qui aura pour effet politique de conforter le consensus autour du renforcement de la surveillance et du contrôle des frontières extérieures de l'UE. Une politique basée sur des faits biaisés, avec les effets que l'on connaît. Et comme l'a montré Claire Rodier dans notre dernier numéro, ce tout-sécuritaire est inefficace.

5 UNHCR, *Asylum Levels and Trends* 2012.

6 IRIN, *En Europe, les réfugiés syriens ne sont pas les bienvenus*, 26.09.2013.

7 Selon le UNHCR, au moins 1500 personnes sont mortes en Méditerranée en 2011. Près de 20'000 personnes depuis 1993, selon l'ONG United against racism. 3'300 personnes aux abords de Lampedusa, selon la même ONG.

8 Brunsden, Jim, *Frontex chief warns about failure to reduce migration*, EuropeanVoice.com, 11.09.2008.

9 Malka, Sophie, *Non-assistance à migrants naufragés*. VE 134, septembre 2011 ; Tafelmacher, Christophe, *Verdicts des tribunaux pour les courageux marins*, VE 126, février 2010. Rekacewicz, Philippe, *Migrations, sauvetage en mer et droits humains Visions cartographiques*, 27 septembre 2009.

10 Le Monde, *Naufrage à Lampedusa : les secours critiqués*, 5 octobre 2013.

11 Michel Agier, *Journal de 8h*, France Culture, 4.10.2013.



Dessin paru dans Le Temps le 5 octobre 2013

Informations complémentaires

Statistiques et évolution des routes migratoires

- UNHCR, Asile et migrations, www.unhcr.fr/pages/4aae621e406.html
- UNHCR, « Asylum Levels and Trends 2012 »
- Frontex, statistiques: www.frontex.europa.eu/publications/
- PNUD, Lever les barrières, mobilité et développement humain, 2009

Contrôle des frontières, Frontex

- www.migreurop.org
- Rodier, Claire, *Xénophobie Business: A quoi servent les contrôles migratoires*, Paris: La Découverte, 2013.
- Rooney, Celia, « Exploiting a Tragedy: The securitization of EU Borders in the Wake of Lampedusa », bordercriminologies.law.ox.ac.uk, 18.11.2013.

Criminalisation des pêcheurs

- Naufrage à Lampedusa : les secours critiqués », lemonde.fr, 05.10.2013
- Fabrizio Gatti, « Lampedusa shipwreck: those 268 deads could have been avoided », L'Espresso, 07.11.2013.
- Malka, Sophie, « Non-assistance à migrants naufragés. », Revue Vivre Ensemble, n°134, septembre 2011.
- Rekacewicz, Philippe, « Migrations, sauvetage en mer et droits humains. » Visions cartographiques, 27.09.2009.
- Fortress Europ, Gabriele Del Grande, *Le récit de pêcheurs siciliens, accusés d'aide à personnes en détresse*, publié dans VE 123, juin 2009.

250 « RÉCALCITRANTS » À GENÈVE: VRAIMENT?

Depuis le début de l'année 2013, le Conseiller d'Etat genevois Pierre Maudet milite pour accueillir un centre pour requérants « récalcitrants » à Genève. Lors d'interviews et de débats publics et dans les médias romands, il répète le chiffre de 250 « récalcitrants ». Peu d'explications apparaissent concernant cette statistique, qui est rarement mise en doute, alors même que la notion de « récalcitrant » demeure très floue juridiquement. Il sera publiquement contesté par le secrétaire romand de l'EPER et par le Conseiller national Ueli Leuenberger lors de l'émission Infrarouge du 22 mai 2013, en présence de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Mais Pierre Maudet redonnera ce chiffre par la suite aux médias, qui le publieront sans le nuancer.

LES FAITS

Au mois de janvier, Pierre Maudet affirme que « moins de 10% des 4900 requérants présents à Genève sont des délinquants qui nuisent aux conditions d'accueil des autres demandeurs d'asile. » Le Conseiller d'Etat associe les « récalcitrants » à la criminalité: « le domaine d'asile est parasité par les récalcitrants et les cas de délinquance » (Le Temps, 19.01.2013). Ailleurs, les « récalcitrants » sont décrits comme: « des jeunes hommes célibataires qui usent de la voie de l'asile comme d'un permis de séjour pour développer une criminalité de survie » (Le Courrier, 23 janvier 2013). Les « récalcitrants » sont aussi présentés par le Conseiller d'Etat comme des personnes pour lesquelles une nouvelle forme de détention serait nécessaire en vue de leur renvoi: « ces requérants, en raison de leur comportement, se verront refuser l'asile. Or, en vue de leur renvoi, il est plus efficace et rationnel de les centraliser dans un canton aéroportuaire. » (Le Courrier, 23.01.2013). Sur ces affirmations, Pierre Maudet justifie la création 218 places de détentions supplémentaires et d'un centre « fermé et sécurisé » (Le Temps, 19.01.2013).

Lors de l'émission Mise au point du 10 mars 2013, Pierre Maudet affirme qu'« à Genève, sur 5000 procès par année de personnes à une étape ou une autre de la procédure d'asile, il y en a environ 5%, 250 en chiffre ronds qui, chaque nuit, nous causent des problèmes, font des bagarres et génèrent de l'insécurité ». Ce chiffre de 250 est par la suite à nouveau répété dans *Le Temps*, où Pierre Maudet parle de « 250 à 300 requérants sur 4900 qui, quotidiennement, de par leur comportement, nécessitent des interventions répétées de la police » (*Le Temps*, 13 mai 2013).*

Dans l'émission Infrarouge du 22 mai 2013, alors que Pierre Maudet répète qu'à Genève, « c'est 250 personnes qui sont concernées par cette mesure. » Philippe Bovey et Ueli Leuenberger remettent publiquement ce chiffre en cause: « quand la question a été posée à M. Gattiker, le chiffre qui a été communiqué dans la presse, c'était une cinquantaine de personnes en Suisse qui seraient ces "récalcitrants" ». Placé devant cette

contradiction, Pierre Maudet revient sur ses propos et affirme que le chiffre de 250 concerne le nombre d'interventions de la police et non pas le nombre de personnes.

Cela ne l'empêche pas de répéter ce chiffre de 250 récalcitrants au lendemain des votations du 9 juin : « A Genève, 250 requérants d'asile sont récalcitrants » (*La Tribune de Genève*, 10.06.2013, voir aussi *Le Courrier*, 10.06.2013).

* Mise à jour du 06.05.2014:

Dans son rapport final, «Planification de la restructuration du domaine de l'asile» du 18.04.2014, le DFJP prévoit deux centres spécifiques d'une capacité de 60 personnes chacun pour toute la Suisse, destinés à accueillir les requérants d'asile récalcitrants (voir p. 22). On est loin des 250 «récalcitrants» pour Genève seulement.

DANS LES MÉDIAS

- « "Je remets le curseur sur la contrainte" », *Le Temps*, 19.01.2013
- « Centres spéciaux : Genève ouvre le bal », *Le Courrier*, 23.01.2013
- « Mise au Point, « Invité Plateau : Pierre Maudet », RTS, 10.03.2013
- « "Récalcitrants", le mot qui embarrasse », *Le Temps*, 13.05.2013
- « Infrarouge, « Votation sur l'asile : encore un durcissement ? », RTS, 22.05.2013
- « "A Genève, 250 requérants d'asile sont récalcitrants" », *La Tribune de Genève*, 10.06.2013
- « Bientôt un centre pour récalcitrants à Genève », *Le Courrier*, 13.06.2013

DÉCRYPTAGE

RELATIVISER LA PRÉSENCE DES "RÉCALCITRANTS" Le nombre de 250 «récalcitrants» n'est jamais remis en cause par les médias, même après les précisions et les corrections faites publiquement lors de l'émission Infrarouge. Interrogée par nos soins, Nicole Andreetta, de l'AGORA et membre du comité de Vivre Ensemble s'est interrogée sur ce chiffre : « Etant présente quotidiennement au foyer des Tattes, je sais que 220 célibataires hommes ayant reçu une NEM y sont logés. Et j'affirme qu'il est absolument faux que tous posent des problèmes. D'autre part je visite régulièrement l'abri PC Annevelles, qui héberge 70 à 80 personnes. Pas plus tard que le mardi 14 mai, j'ai discuté avec l'intendant qui m'a certifié que pas plus de 4 à 5 personnes sont problématiques. Il reste encore la PC de Châtelaine qui n'abrite plus qu'une vingtaine de personnes que tout le monde est unanime à reconnaître comme une population difficile. » (Vivre Ensemble, n°143, juin 2013)

L'absence de contestation du nombre de « récalcitrants » à Genève conforte une présentation de la réalité erronée faite par Pierre Maudet, qui associe constamment les demandeurs d'asile à la criminalité et aux renvois des personnes déboutées. Il est nécessaire de rappeler qu'aucun critère objectif n'est défini afin de déterminer à quels comportements ce terme correspond. De plus, les demandeurs d'asile qui contreviennent à la loi sont jugés comme tout autre résident du pays, au travers du droit pénal. Des dispositions légales s'appliquent également déjà à celles et ceux qui s'opposent à leur renvoi de Suisse ou qui n'y collaborent pas, au travers de la détention administrative. Aucune sanction additionnelle ne se justifie à leur encontre, sans que cela ne soulève le problème de la double peine. Le terme de « récalcitrant » ne peut donc désigner ni des personnes criminelles ayant violé le code pénal, ni des personnes en instance de renvoi.

La surreprésentation et l'omniprésence du discours de Pierre Maudet sur le sujet contribue donc à la confusion entre criminalité et demandeurs d'asile et encourage les amalgames.

Informations complémentaires

Notion de «récalcitrant»

- Coordination contre l'exclusion et la xénophobie, argumentaire mis à jour, 2013.
- Association suisse des Centres sociaux protestants, prise de position sur les modifications de l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure, 19 mars 2013.

Sur la criminalisation

- Out[Box – Groupe asile, Anne-Cécile Leyvrat, coordinatrice, anne-cecile.leyvraz@graduateinstitute.ch
- André Kuhn, « Comments'explique la surreprésentation des étrangers dans la criminalité? », Vivre Ensemble, n°139, septembre 2012.
- Raphaël Rey, « Décriminaliser l'asile: s'attaquer aux véritables causes de la criminalité », Vivre Ensemble, n°143, juin 2013

«Requérant récalcitrant», un problème de définition

Le terme de «récalcitrant» n'apparaît explicitement dans aucun texte légal actuel ou en projet (Lois et ordonnances), mais seulement dans des rapports explicatifs sous les termes «requérants d'asile récalcitrants».

Art. 26 al. 1bis de la loi sur l'asile (LAsi)

L'ODM peut héberger les requérants qui menacent la sécurité et l'ordre publics ou qui, par leur comportement, portent sensiblement atteinte au fonctionnement des centres d'enregistrement et de procédure, dans des centres spécifiques créés et gérés par l'ODM ou par les autorités cantonales.

Art. 16bis de l'Ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure (OAT)

1 L'ODM peut assigner un lieu de séjour et un logement collectif (centre spécifique) au requérant d'asile qui menace la sécurité et l'ordre publics ou qui, par son comportement, porte sensiblement atteinte au fonctionnement d'un centre d'enregistrement. Il tient compte du principe de l'unité de la famille. La décision d'assignation à un centre spécifique ne peut être attaquée que dans le cadre d'un recours contre la décision finale.

2 La sécurité et l'ordre publics sont menacés lorsque des éléments concrets indiquent que le comportement du requérant d'asile conduit selon toute vraisemblance à une atteinte à la sécurité et à l'ordre publics. Il y a notamment atteinte en cas de violation de prescriptions légales ou de décisions d'autorités.

3 Il y a notamment une atteinte sensible au fonctionnement d'un centre d'enregistrement lorsque le requérant d'asile:

a. viole gravement le règlement du centre d'enregistrement, ou

b. ne respecte pas, de manière répétée, les consignes de comportement communiquées par le responsable du centre d'enregistrement afin d'assurer le bon fonctionnement de son centre.

PERLES DE COMPTOIR

RUBRIQUE DE NOTRE SITE WEB DANS LAQUELLE NOUS PUBLIONS DES ARTICLES
OU REPORTAGES PARTICULIÈREMENT FOUILLÉS OU REMARQUABLES

Nous cherchons aussi à mettre en valeur les bonnes pratiques journalistiques. Sur notre page web *Comptoir des médias*, nous avons créé une rubrique «Perles de comptoir» pour les articles ou reportages de qualité, soit parce qu'ils sont particulièrement fouillés, soit parce qu'ils proposent un autre regard sur les migrations.

NOTA BENE

Les médias ont un rôle essentiel dans la formation de l'opinion publique dans une démocratie. Questionner le pouvoir politique et l'exercice de celui-ci, permettre aux auditeurs et aux lecteurs de se faire une opinion basée sur des faits vérifiés sont quelques unes des règles de la profession. Notre projet part du principe que les journalistes sont soumis à la fois à une pression du temps et à une masse d'informations fournies par des services de communication des partis politiques ou des autorités en charge de l'asile qu'ils ont parfois de la peine à recouper. A cela s'ajoute la complexité croissante de la législation sur l'asile, ses imbrications avec le droit européen, et le fait que certains préjugés, à force d'être répétés, finissent par s'ancrer en chacun de nous. Ignorance, absence de recul, course au scoop, au sensationnalisme se mêlent pour arriver parfois à des erreurs dont l'impact sur le public et sur les personnes concernées (réfugiés, migrants) est considérable. Notre action consiste à proposer aux médias des éléments factuels et à diversifier leurs sources, à ce qu'ils se questionnent sur leurs propres idées reçues. Elle vise à terme à ce que les médias se réapproprient cette problématique pour élaborer un code de conduite éthique à l'image de ce que des associations de journalistes ont mis en place dans d'autres pays.

Le Comptoir des médias se décline avant tout sur notre page web, qui répertorie nos interventions, décryptages et perles de comptoir. Elle proposera à l'avenir une documentation sur la problématique «médias et migrations»: recherches, rapports mais également codes éthiques ou lignes directrices sur la terminologie. En s'abonnant à notre newsletter (sur notre site asile.ch), vous serez tenus au courant de l'avancée du projet et de nos actions.

VIVRE ENSEMBLE
Service d'information et de documentation
sur le droit d'asile

Accueil · L'association · Revue Vivre Ensemble · Documentation · Actualités · Liens

RÉVISION DE LA LOI SUR L'ASILE | DESCRIPTIF ET DOCUMENTATION
Pas facile de s'y retrouver dans la révision de la ...

3-4 OCTOBRE, GENÈVE | VIVRE ENSEMBLE INTERROGE LES PRÉJUGÉS SUR L'ASILE DANS LE CADRE DE « GENÈVE, SA GUEULE »
publié le 2 octobre 2014 dans Evénements

Vivre Ensemble propose, les 3 et 4 octobre, une exposition de sa brochure Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité dans le cadre de l'événement Genève, sa gueule. L'occasion pour notre association, d'aller à la rencontre du grand public et de pouvoir tester en grand la question-réponse sur [...]

EDITORIAL | VEUT-ON VRAIMENT LES INTÉGRER?
publié le 2 octobre 2014 dans Articles, Editorial et dans VE 148

DROIT DES RÉFUGIÉS | ET LES ENFANTS DANS TOUT ÇA?
publié le 24 septembre 2014 dans Articles, Débatage et dans VE

Vivre Ensemble, c'est...

UN SITE INTERNET WWW.ASILE.CH

Une plate-forme d'information et de documentation sur le droit d'asile. Relais les informations publiées par Vivre Ensemble mais également de la documentation sur l'asile, des informations publiées par les associations de défense du droit d'asile actives en Suisse romande, des événements ou des témoignages. Vous y trouverez également les actions entreprises dans le cadre de notre projet *Le Comptoir des médias*: Interventions, décryptages thématiques, impacts.



DES PUBLICATIONS

Une **revue d'information** critique sur l'actualité de l'asile: *Vivre Ensemble* est publiée cinq fois par année et diffusée sur abonnement (20 frs/an).

Notre **brochure sur les préjugés** en matière d'asile, publiée en français, allemand et italien.

Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité.
Flüchtlinge - Fakten statt Vorurteile
Rifugiati - Idee e realtà a confronto

Des **articles spéciaux**, publiés en tirés-à-part ou dans notre revue.

Hors-série #1 | André Kuhn | *Comment s'explique la surreprésentation des étrangers dans la criminalité?* - Le point de vue d'un criminologue sur les statistiques criminelles (**fr/all**), 12 p.

Hors-série #2 | Karine Povlakic | *Accord de Dublin: La banalisation d'une tragédie* - L'accueil des réfugiés originaires de Somalie et d'Erythrée, qui ont transité par l'Italie avant de venir en Suisse, 24 p.

Hors-série #3 | Christophe Tafelmacher | *Du droit d'asile à la gestion de stock humain* - Une histoire du droit d'asile en Suisse du 19ème siècle à nos jours, 32 p.

Nous tenons également à votre disposition nos numéros spéciaux sur la privatisation de l'asile (VE 144), sur Dublin 3 (VE 146), et sur les droits de l'enfant (VE 148).

Pour toute commande, adressez-vous à vivre.ensemble@asile.ch

... Informer, pour renforcer le droit d'asile

Aidez-nous à faire connaître la réalité de l'asile autour de vous. Relayez nos informations sur facebook, twitter ou distribuez notre documentation lors de vos événements !